

137339

IDENTITÉ		NUMÉRO DE DOSSIER A - 163643	
SUITE À UN AVIS DU		2007 07 25	ANNEE MOIS JOUR
Nom à la naissance		BESNER	
Prénom à la naissance	Patrick		
Sexe	Municipalité de résidence	Province	Pays
M	Pointe-aux-Trembles	Québec	Canada
Prénom de la mère	Nom de la mère à la naissance	Prénom du père	Nom du père
Vivianne	COUTURE	Yves	BESNER

DÉCÈS	
Lieu du décès	Municipalité du décès
Déterminé	Thetford Mines
DATE DU DÉCÈS	HEURE DU DÉCÈS
Déterminée	Présumée
2007 07 25	12 : 19
ANNEE MOIS JOUR	HEURES

CAUSES PROBABLES DU DÉCÈS

- État de noyade.
- Embolie gazeuse probable.

EXPOSÉ DES CAUSES

Monsieur Patrick Besner, 36 ans, est identifié par un ami accompagnateur dans un exercice récréatif de plongée sous-marine, se tenant dans le lac de la Carrière Flintkote, à Thetford Mines, en ce 25 juillet 2007. La confirmation de son décès sera prononcée à l'Urgence du Centre Hospitalier Régional de l'Amiante de Thetford Mines, par le docteur Luc Bédard, à la même date.

L'examen autopsique pratiqué au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal au lendemain du décès de monsieur Besner, démontre, au niveau externe, un excès de spume à la bouche et au nez, avec absence de lésion traumatique. À l'interne, on retient la présence d'un pneumothorax droit avec distension évidente des poumons avec œdème. Il y a présence d'air au niveau des cavités cardiaques et d'emphysème sur le péricarde. L'analyse toxicologique est strictement négative. La cause précise du décès de monsieur Besner se situe au niveau d'une embolie gazeuse tant de son vivant à la remontée rapide ou en post mortem lors de son rapatriement du fond du lac. L'état de noyade demeure la seule certitude de causalité précise du décès de monsieur Patrick Besner.

Monsieur Patrick Besner pratique depuis quelques années la plongée sous-marine récréative dans ses moments libres et détient une qualification de plongeur novice de classe A, de base « Open water (OW I) » où la limite de profondeur permise est de l'ordre de 60 pieds. La revue du carnet de plongée antérieur de monsieur Besner, selon son ordinateur de plongée, révèle des transgressions fréquentes de sécurité concernant la profondeur de ses plongées jusqu'à 100 pieds. De telles transgressions peuvent se produire en autant que l'accompagnateur possède des qualifications supérieures de moniteur ou de « dive master ». La dernière plongée sans anicroche de monsieur Besner remonte au 22 juillet 2007, à Kingston, Ontario, soit trois jours avant son décès, en compagnie d'un ami régulier et plus expérimenté que lui. Monsieur Besner a autour de trente plongées à son crédit et n'est pas connu pour avoir des problèmes de santé pertinents.

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES

- Monsieur Patrick Besner est âgé de 36 ans et réside à Montréal. Au matin du 25 juillet 2007, monsieur Besner est en compagnie de son accompagnateur régulier et ami et ceux-ci se dirigent vers le lac de la Carrière Flintkote, à Thetford Mines, après un arrêt pour le déjeuner, vers 09 h 00, à Drummondville. La chronologie suivante est offerte sur les activités de nos deux plongeurs à partir de leur immersion dans la Carrière Flintkote en utilisant l'ordinateur de plongée de la victime :

IDENTIFICATION DU CORONERPrénom du coroner
Dr Pierre C.Nom du coroner
SAMSON

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi

J'AI SIGNÉ À : Québec

CE 8 septembre 2008

SIGNATURE

Début de l'immersion : 11 h 57 m 00 s

- 2 min 20 s après l'immersion, monsieur Besner est à 111 pieds
- 3 min 10 s retour à 48 pieds après signal de remontée à son accompagnateur
- 4 min 30 s, arrivée du plongeur au niveau de 133 pieds.

Précisément, le plan initial du duo est de visiter la « cuisine » à 100 pieds et de se diriger vers la corde pour aller au « skidoo ». Au début de la descente, monsieur Besner manifeste le signal du pouce en l'air à son accompagnateur, indiquant alors qu'il doit remonter d'urgence vers la surface en raison d'un problème quelconque non défini entre lui et son accompagnateur. L'accompagnateur amorce d'emblée sa remontée et alors qu'il est presque rendu à la surface, il réalise que monsieur Besner ne le suit plus. Suivant les bulles d'air provenant des profondeurs, l'accompagnateur redescend jusqu'à la découverte de monsieur Besner gisant à une profondeur de 134 pieds, avec son détendeur absent de sa bouche. L'accompagnateur tente alors de mettre son propre détendeur à débit continu, dans la bouche de monsieur Besner suivi d'une tentative de gonflement de sa veste, sans succès. L'accompagnateur décide alors de remonter rapidement à la surface en omettant son palier de sécurité, et, aidé par d'autres plongeurs présents à la surface, il s'empresse de contacter les autorités par le 9-1-1 à 12 h 12 de cette journée du 25 juillet 2007. Dûment alertés, les plongeurs de la Sûreté du Québec amorcent leur descente à 17 h 36, dans la même journée. Après avoir localisé la dépouille de monsieur Besner à 134 pieds de profond, gisant sur le dos près d'une structure métallique, les plongeurs remarquent le détendeur de la victime qui n'est plus en bouche, avec présence de vomissures près de celui-ci. A ce niveau, l'ordinateur indique qu'il reste 2050 lbs de pression dans le cylindre unique qu'utilise monsieur Besner. Après la remontée, la dépouille de monsieur Besner est acheminée vers le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal pour autopsie après confirmation de son décès proforma au Centre Hospitalier Régional de l'Amiante, par le docteur Luc Bédard, en ce 25 juillet 2007.

Les principales données techniques concernant l'équipement de plongée de la victime soumises à l'expertise sont les suivantes :

Cylindre : test hydrostatique : janvier 2007 – en règle
examen visuel : juin 2006 – passé dû
nettoyage pour O₂ (oxygène) : non fait
analyse de l'air résiduel (2250 lbs de pression) : il y a présence de CO₂ en excès de l'ordre de
427 ppmv (<200 ppmv).

Aussi la teneur en O₂ est de 26.9

Veste compensatrice : aucune fuite, fonctionnement normal.

Mélange gazeux utilisé : Nitrox avec teneur oxygène de 26.9

Détendeur (régulateur) : pression intermédiaire de 121 psi (sous la norme minimale de 135 psi), donc effort respiratoire plus accru.

Le « positive air purge flow rate » est non fonctionnel à 0 cc/min (la valve anti-retour est non fonctionnelle pour « le dry air bleed flow test ».

N.B Le mélange indiqué à 1.6 permet d'aller jusqu'à 158 pieds théoriquement avec une teneur en oxygène de 26.9.

DISCUSSION

- La dernière anomalie technique peut expliquer une difficulté accrue à l'inhalation en profondeur, ce qui pourrait expliquer la remontée d'urgence adoptée par la victime en raison de l'insuffisance d'air ou d'un début d'intoxication au CO₂ en raison de la haute concentration de dioxyde de carbone (CO₂), du mélange utilisé. Un malaise soudain est tout à fait plausible pour justifier une remontée d'urgence de la part de monsieur Besner, tel que signalé par signe à son accompagnateur. Rendu à 58 pieds, tel que suggéré par l'ordinateur de plongée de la victime, il y a absence de toute réaction apparente de sa part suivie d'une glissade éventuelle vers le fond que l'accompagnateur, qui est en remontée indépendante, ne réalise qu'à sa plongée subséquente en vue de s'enquérir de l'état de santé de monsieur Besner.

Il est évident que les procédures habituelles d'un sauveteur qui, normalement doit toujours garder le contact visuel et tenter si possible d'aider le plongeur à retourner sécuritairement à la surface, n'ont pas été suivies. Les autres plongeurs présents auraient pu être sollicités en vue de retourner au fond afin d'entamer des manœuvres de réanimation rapides après la remontée de la victime. La conformité sécuritaire de l'équipement utilisé par monsieur Besner peut être mise en cause comme facteur contributif à son décès. L'équipement utilisé n'est pas la propriété de la victime et les modalités de l'utilisation de l'équipement ne sont pas connues.



Le décès de monsieur Patrick Besner demeure un exemple de transgression des procédures habituelles régissant le sport de la plongée sous-marine. Ce cas précis est caractérisé d'un novice et d'un accompagnateur qui excèdent leur niveau de compétence et de qualifications.

Le récit des circonstances entourant le décès de monsieur Patrick Besner fait l'objet d'un rapport d'enquête des policiers de la Sûreté municipale de Thetford Mines et des plongeurs de la Sûreté du Québec, de la division de Québec Métro. Certaines recommandations ont été émises à la lumière d'un rapport non sollicité provenant de l'Association des plongeurs sous-marins du Québec.

CONCLUSION

- Dans le cas du décès de monsieur Patrick Besner, je conclus au caractère accidentel de ce décès.

RECOMMANDATIONS

- Dans un but évident de protection de la vie humaine, je recommande au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, que les protocoles de base en sauvetage fassent l'objet d'un enseignement de rappel à tous les niveaux de formation en plongée et sujet à une requalification obligatoire avec échéancier chronologique pour tous les moniteurs.